



# Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP/BUR/40/3  
15 janvier 1992

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

## PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la Protection de la mer  
Méditerranée contre la pollution et aux  
protocoles y relatifs

Le Caire, 25-26 février 1992

## **RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES MENEES DEPUIS LA SEPTIEME REUNION ORDINAIRE DES PARTIES CONTRACTANTES**



## Table des matières

### Introduction

#### I. Application de la Convention et des Protocoles y relatifs:

1. Application de la Convention de Barcelone
2. Application du Protocole tellurique
3. Application du Protocole Immersions
4. Application du Protocole Situations critiques et installations de réception portuaires
5. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées (ASP) et préservation des sites historiques

#### II. Gestion écologiquement rationnelle des zones littorales de la Méditerranée

1. Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu)
2. Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires)
3. Programme d'aménagement côtier (PAC)

#### III. Questions juridiques

#### IV. Questions administratives et financières

### ANNEXES:

- ANNEXE I. Calendrier, au 1er février 1992, des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée
- ANNEXE II. Position, au 31 décembre 1991, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs
- ANNEXE III. Position, au 31 décembre 1991, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (FAS)



## Introduction

Le présent rapport expose succinctement les activités qui ont été menées depuis la dernière réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Le Caire, 8-11 octobre 1991). Par conséquent, il couvre la période allant du 1er octobre 1991 au 31 janvier 1992.

### I. Application de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs:

#### 1. Application de la Convention de Barcelone

##### (a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles

1. Le rapport de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (UNEP(OCA)/MED IG.2/4) a été distribué à tous les participants à la réunion, à tous les points focaux du PAM ainsi qu'aux organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées.

Il n'a été reçu que deux demandes de corrections et modifications. Un rectificatif comportant ces corrections et modifications sera publié prochainement.

2. Le calendrier des réunions organisées en 1992 dans le cadre du PAM figure à l'annexe I du présent rapport.

##### (b) Coordination du programme

3. Conformément à la décision de la réunion du Caire concernant la coopération avec les organisations non gouvernementales, l'Unité de coordination a participé à la Conférence des organisations non gouvernementales méditerranéennes qui a été organisée par le Bureau européen de l'environnement (BEE) et s'est tenue à Athènes du 21 au 24 novembre 1991.

La Conférence avait pour but de permettre aux ONG du bassin méditerranéen de contribuer au processus de la CNUED et de formuler, si possible, une position méditerranéenne commune en vue de la Conférence mondiale des ONG à Paris (décembre 1991). L'Unité de coordination a financé la participation de certaines des ONG de la rive Sud de la Méditerranée pour leur permettre d'assister à la Conférence. Le représentant de l'Unité de coordination a présenté la contribution des Etats côtiers méditerranéens à la CNUED (UNEP/BUR/38/6) qui sera communiquée par le PNUE au secrétariat de la Conférence au titre de position officielle des Etats côtiers méditerranéens parties à la Convention de Barcelone. A l'issue de la réunion, les participants sont convenus d'une Déclaration.

4. Lors de la réunion du Caire, le Secrétariat a été invité à intensifier la coordination avec la CEE quant à la mise en oeuvre des actions et mesures envisagées dans la Charte de Nicosie, laquelle stipule l'élaboration et l'adoption de stratégies de gestion de l'environnement comme partie intégrante du développement socio-économique des pays de la région méditerranéenne. En application de cette décision ainsi que de décisions antérieures du Bureau à ce sujet, l'Unité de coordination, en accord avec Chypre et Israël, a élaboré deux études concernant la gestion de l'environnement chez ces deux Parties contractantes, au titre de leur contribution et de celle du PAM à la mise en oeuvre de la Charte de Nicosie.

Il est envisagé que, après avoir sollicité l'approbation des gouvernements chypriote et israélien, les deux études seront présentées à la réunion des ministres chargés de l'environnement de la région méditerranéenne qui est organisée au Caire par la CEE du 26 au 28 avril 1992.



En outre, pour coordonner les activités avec la CEE sur ce sujet, l'Unité de coordination a pris part à une réunion du Groupe de travail de la CEE qui s'est tenue à Bruxelles le 6 février. Cette réunion avait pour objet de finaliser le document ayant trait à la stratégie à long terme pour la mise en oeuvre de la Charte de Nicosie, document qui doit être examiné et adopté au cours de la réunion du Caire.

5. Conformément aux décisions des Parties contractantes concernant le renforcement de la coopération avec les pays de la mer Noire, deux des trois pays riverains de cette mer qui ne sont pas Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Bulgarie et Roumanie) ont accepté l'invitation et pris part à la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991). L'Union soviétique s'était excusé de n'être pas en mesure de participer à la réunion. Toutefois, en raison des développements politiques, il n'a pas été entrepris d'autres contacts avec les pays riverains de la mer Noire en attendant que se clarifie la situation politique actuelle.
6. Le 16 janvier 1992 et à l'occasion de la réunion des directeurs des Centres d'activités régionales (CAR), une consultation s'est tenue dans les locaux de l'Unité de coordination. Y ont pris part des représentants du Conseil de l'Europe, de l'UICN, de Monaco, de Malte et du REMPEC en vue de coordonner et de renforcer les activités concernées, notamment les activités des divers centres en matière de risques maritimes côtiers.
7. A l'occasion du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique, l'"ENTE COLOMBO" organise une réunion des pays et secrétariats du Plan d'action pour la Méditerranée et du Plan d'action pour les Caraïbes. La réunion intitulée "Programmes régionaux et protection de l'environnement: un échange d'expériences entre les pays de la Méditerranée et des Caraïbes pour la préservation de leurs mers" se tiendra à Gênes, Italie, du 12 au 14 février 1992.

La réunion traitera de trois grands sujets:

- qualité de l'eau (les principaux problèmes de pollution marine et les mesures correctives);
- modification du niveau des mers (les effets anticipés d'un relèvement de ce niveau);
- gestion des zones littorales (planification intégrée, incidences du tourisme, promotion des centres historiques dans les zones côtières).

Toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont été invitées à envoyer un participant qui sera financé par l'"ENTE COLOMBO".

L'Unité de coordination a, le 21 novembre 1991, adressé à toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone une lettre les invitant instamment à prendre part à cette manifestation commémorative.

8. Le Coordonnateur s'est rendu en France les 13 et 14 décembre 1991 afin d'examiner avec les autorités françaises l'évolution du Plan d'action pour la Méditerranée et, notamment, d'obtenir des éclaircissements, si nécessaire, sur les aspects du PAM a propos desquels des remarques avaient été formulées lors de la réunion des Parties contractantes au Caire. Il a reçu l'assurance du soutien que la France apporte au PAM et de la confiance que les autorités de ce pays accordent à sa personne après sa nomination comme nouveau Coordonnateur. Diverses questions ont été abordées, en particulier les questions budgétaires et juridiques.



9. La réunion régulière de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM, s'est déroulée à Athènes du 14 au 16 janvier 1992. Elle avait principalement pour objet de coordonner les activités de toutes les composantes du PAM au cours de l'année 1992.

Tous les directeurs de CAR ont pris part à la réunion. Le rapport de la réunion, qui est à la disposition du Bureau, a été publié sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.40/2.

(c) Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

10. En réponse à l'appel annuel de projets de recherche MED POL, 39 propositions de recherche ont été adressées à l'Unité de coordination de 12 pays pour exécution en 1992. Les propositions ont été analysées à la XXVe réunion du Comité consultatif interorganisations (IAAC) qui s'est tenue à Athènes du 2 au 5 décembre 1991 et à laquelle ont pris part toutes les organisations coopérant au MED POL (FAO, AIEA, COI, OMS, OMM).
11. Outre l'analyse des propositions de recherche MED POL pour 1992, la réunion a passé en revue les décisions de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes. En conséquence, se fondant sur l'approbation par les Parties contractantes du programme et du budget 1992, l'IAAC est convenu d'un programme de réalisation des activités MED POL en 1992 (UNEP(OCA)/MED WG.34/1).
12. S'agissant des activités de surveillance continue, l'IAAC a approuvé un nouveau formulaire informatisé qui devrait être utilisé à partir de 1992 pour l'établissement des programmes/accords nationaux de surveillance continue.
13. S'agissant des activités de traitement de données, les travaux ont été poursuivis quant à l'informatisation de tous les accords de surveillance existants et des données relatives aux micro-organismes, aux métaux lourds et aux hydrocarbures halogénés, et le transfert dans les stocks actuels des données de la Phase I du MED POL sur les métaux lourds et les hydrocarbures halogénés a été achevé.
14. Le manuel "Base de données MED POL informatisée sur la pollution marine", contenant des instructions précises pour la communication à l'Unité de données informatisées sur la pollution, a été établi et sera adressé à plusieurs instituts pour vérification avant sa large distribution et son utilisation pour le MED POL.
15. Le stage de formation FAO/COI/PNUE sur le traitement statistique et l'interprétation des données relatives aux communautés marines a été organisé pour la deuxième fois sur une base régionale en sorte que davantage de scientifiques du Sud pussent en bénéficier. Il s'est déroulé à Alexandrie, du 9 au 19 décembre 1991, et 16 des 21 participants venaient d'Egypte, du Maroc, de Libye et de Tunisie, tandis que les participants de Syrie et d'Algérie n'ont pas été en mesure d'y assister.
16. Une consultation sur les risques sanitaires dus aux contaminants dans les produits comestibles de la mer en Méditerranée a été organisée conjointement par l'OMS et le PNUE à Athènes, du 10 au 14 décembre 1991, et elle a rassemblé 12 participants provenant de sept pays méditerranéens (Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc, Tunisie, Yougoslavie). La réunion a centré ses travaux sur les virus et les biotoxines algales dans les mollusques/crustacés, et elle a identifié des actions prioritaires à mener dans l'un et l'autre cas.
17. Une consultation spéciale sur les sources de pollution telluriques s'est tenue à Athènes (5-6 novembre 1991, UNEP(OCA)/MED WG.32/2) et les participants sont convenus des éléments, du plan général et du calendrier pour la préparation des deux études de cas ci-après:



- une étude préliminaire sur les coûts et bénéfices de mesures de réduction de la dégradation de l'environnement due aux sources telluriques de pollution et aux activités des zones côtières de la baie d'Izmir (document UNEP(OCA)/WG.14/Inf.8, rédigé par T.I. Balkas et F. Juhasz), et
- une étude préliminaire sur les coûts et bénéfices de mesures de réduction de la dégradation de l'environnement due aux sources telluriques de pollution et aux activités des zones côtières de l'île de Rhodes (document UNEP(OCA)/MED WG.14/Inf.9, rédigé par G. Constantinidès.

Les deux documents ont été présentés par leurs auteurs à la réunion d'experts désignés par les gouvernements en vue de formuler un projet de stratégie pour la dégradation du milieu marin occasionnée par la pollution d'origine tellurique (Nairobi, 9-13 décembre 1991) et ils ont été très favorablement accueillis.

18. La première réunion de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques à Malte s'est tenue à Msida, Malte (11-12 novembre 1992). Les participants sont convenus des objectifs, hypothèses, données à obtenir, plan de travail et calendrier pour la réalisation de l'étude, ainsi que du plan détaillé du rapport énumérant les responsabilités des membres de l'Equipe de travail (rapport UNEP(OCA)/MED WG.31/2).
19. La première réunion de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques sur le littoral syrien s'est tenue à Damas, Syrie (23-24 novembre 1991). Les participants sont convenus des objectifs, hypothèses, données à obtenir, plan de travail et calendrier pour la réalisation de l'étude, ainsi que du plan détaillé du rapport énumérant les responsabilités des membres de l'Equipe de travail (rapport UNEP(OCA)/MED WG.33/2).

(d) Information

20. Au cours des visites que le Coordonnateur a effectuées dans plusieurs capitales méditerranéennes, la nécessité d'améliorer les relations publiques du PAM pour accroître la sensibilisation du public à ses objectifs et à ses efforts a été fortement soulignée. Prenant en compte ces suggestions, l'Unité de coordination envisage un programme d'information visant à rehausser son image et à accroître la sensibilisation du public.

Le bulletin d'information du PAM (MEDONDES), no 23 (été/automne 1991) a été publié et distribué en anglais, arabe et français.

21. Les numéros ci-après de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés et distribués:
  49. PNUE/OMS: Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques. Survie des pathogènes. Rapports finaux sur les projets de recherche (activité K). MAP Technical Reports Series No. 49. UNEP, Athènes, 1991 (71 pages) (parties en anglais ou français seulement).
  50. PNUE: Bibliographie sur les déchets marins. MAP Technical Reports Series No. 50. UNEP, Athènes, 1991 (62 pages) (anglais seulement).
  51. PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche traitant du mercure, de la toxicité et des techniques analytiques. MAP Technical Reports Series No. 51. UNEP, Athènes, 1991 (166 pages) (parties en anglais ou français seulement).
  52. PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche traitant de la bioaccumulation et de la toxicité des polluants chimiques. MAP Technical Reports Series No. 52. UNEP, Athènes, 1991 (86 pages) (parties en anglais ou français seulement).



53. PNUE/OMS: Etudes épidémiologiques relatives aux critères de la qualité de l'environnement pour les eaux servant à la baignade, à la culture de coquillages et à l'élevage d'autres organismes marins comestibles (Activité D). Rapport final sur l'étude épidémiologique menée parmi les baigneurs de certaines plages à Malaga, Espagne (1988-1989). MAP Technical Reports Series No. 53. UNEP, Athènes, 1991 (127 pages) (anglais seulement).
  54. PNUE/OMS: Mise au point et essai des techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance continue des polluants marins (Activité A): Rapports finaux sur certains projets de nature microbiologique. MAP Technical Reports Series No. 54. UNEP, Athènes, 1991 (83 pages) (anglais seulement).
  55. PNUE/OMS: Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K): Rapport final sur le projet sur la survie des microorganismes pathogènes dans l'eau de mer. MAP Technical Reports Series No. 55. UNEP, Athènes, 1991 (95 pages) (anglais seulement).
  56. PNUE/COI/FAO: Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension. MAP Technical Reports Series No. 56. UNEP, Athènes, 1991 (113 pages) (anglais et français).
  57. PNUE/OMS: Recherches sur la toxicité, la persistance, la bioaccumulation, la cancérogénicité et la mutagénicité de certaines substances (Activité G). Rapports finaux sur les projets ayant trait à la cancérogénicité et la mutagénicité. MAP Technical Reports Series No. 57. UNEP, Athènes, 1991 (59 pages) (anglais seulement).
  58. PNUE/FAO: Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés. MAP Technical Reports Series No. 58. UNEP, Athènes, 1991 (122 pages) (anglais et français).
22. La Semaine de l'environnement méditerranéen sera célébrée en 1992 pendant la période du 5 au 11 juin. Elle coïncidera avec deux importantes manifestations: la Journée mondiale de l'environnement (5 juin) et la Conférence sur la Terre (CNUED, 1er-12 juin 1992). L'Unité de coordination entrera en contact avec les Etats côtiers pour les aider à célébrer cette manifestation. La Journée mondiale de l'environnement aura cette année pour thème "Une seule Terre à préserver et partager". Il serait opportun que le Bureau décide de retenir le même thème pour la Semaine de l'environnement méditerranéen.
2. Application du Protocole Tellurique
  3. Application du Protocole Immersions
23. Seuls le Liban et la Syrie n'ont pas encore ratifié le Protocole tellurique.
- Ces deux pays ont été instamment invités par le Secrétariat à accélérer le processus de ratification.
24. Le quatrième stage de formation/exercice d'interétalonnage sur les méthodes microbiologiques de surveillance de la pollution marine a été conjointement organisé par l'OMS et le PNUE à Rabat, Maroc, du 21 au 26 octobre 1991. Y ont participé vingt scientifiques provenant de sept pays méditerranéens (Algérie, Egypte, Italie, Maroc, Monaco, Syrie, Tunisie). Ce stage a permis de dispenser un enseignement en matière de techniques de surveillance microbiologique des eaux côtières à usage récréatif et conchylicole et des mollusques/crustacés.



25. Les contacts ont été maintenus avec les pays en ce qui concerne l'étude sur les sources telluriques de polluants (MED X bis). Des dispositions ont été prises pour que des consultants et des experts locaux travaillent à l'étude en Syrie et en Yougoslavie.

4. Application du Protocole Situations critiques et installations de réception portuaires

26. Le Centre du REMPEC a organisé la première réunion des experts nationaux sur les installations de réception portuaires, au Caire, du 16 au 19 décembre 1991. Tous les Etats côtiers méditerranéens, à l'exception de la Yougoslavie, ont pris part à la réunion, ainsi que plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les participants ont centré leurs travaux sur un projet de plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires adéquates qui a été soigneusement examiné et approuvé par la réunion. La réunion a chargé le REMPEC d'opérer comme structure de coordination pour le suivi et la coordination de la mise en oeuvre du plan d'action en étroite coopération avec l'OMI et d'autres institutions techniques et financières. Le rapport de la réunion a été publié sous la cote REMPEC/WG.3/4.
27. Les lourdes responsabilités qu'impliquent la coordination et la mise en oeuvre de ce plan d'action rendent nécessaire d'envisager l'affectation au REMPEC d'un complément de personnel et de ressources budgétaires. Les réunions des Correspondants nationaux du REMPEC (1992) et la réunion conjointe prévue des deux comités techniques du PAM (1993) seront invitées à examiner cette proposition.
28. Pour inviter instamment les Parties contractantes à mettre en oeuvre le Plan d'action, l'Unité de coordination a distribué à tous les Etats côtiers, en janvier 1992, le rapport de la réunion du Caire comportant également le plan d'action.
29. La deuxième manifestation importante intervenue lors de la période considérée a consisté en la tenue à Malte d'un stage de formation sur la théorie et le maniement de l'équipement de protection pour l'intervention en cas d'accidents maritimes mettant en jeu des substances chimiques (MEDEXPOL 91) (Malte, 25-29 novembre 1991).
30. Le Centre de Malte a intensifié ses contacts avec les organisations internationales concernées; il a également fourni une assistance aux Parties contractantes (Israël-Egypte) qui la sollicitaient.

5. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées (ASP) et préservation des sites historiques

(a) Aires spécialement protégées

31. Suite à l'accord signé le 29 avril 1991 entre le PNUE et le gouvernement tunisien concernant le statut du CAR/ASP, M. Mohamed Saied (ressortissant tunisien) a été nommé par le gouvernement tunisien, en consultation avec le Secrétariat, directeur à plein temps du CAR/ASP avec effet à compter du 1er septembre 1991.

Il est prévu qu'avec ces deux initiatives, le Centre de Tunis sera en mesure de faire face aux nouvelles responsabilités que les Parties contractantes lui ont confiées lors de leur dernière réunion au Caire.

32. M. Saied a rendu visite à l'Unité de coordination les 25-28 novembre 1991. A cette occasion, il a été mis au courant des activités de l'Unité, et notamment de celles qui sont liées aux activités du Centre ASP.



33. Les avis de vacance pour les deux postes du Centre (scientifique-administrateur de programme et documentaliste) ont été distribués à toutes les Parties contractantes le 4 septembre 1991. Dix-huit (18) propositions de candidature avaient été reçues avant la date limite (fin 1991). Un comité de sélection composé de représentants de l'Unité de coordination, du CAR/ASP et de l'UICN se réunira dans le courant février 1992 pour établir la liste des candidats retenus, et la sélection finale par le PAM et le CAR/ASP suivra sans délai.
34. Des contacts ont été pris avec l'UICN en vue d'engager cette organisation à poursuivre sa coopération avec le Centre ASP dans l'exécution du plan de travail approuvé par la dernière réunion des Parties contractantes. L'UICN a adressé le 17 janvier 1992 une réponse positive par laquelle elle se déclarait intéressée à poursuivre la coopération avec le CAR/ASP-PAM. Une réunion organisationnelle se tiendra en février 1992 en vue de préparer le programme de travail nécessaire pour le Centre et le rôle dévolu à l'UICN dans sa mise en oeuvre.
35. Conformément à l'article 3 (2.b) du Protocole relatif aux aires spécialement protégées qui stipule la création d'aires protégées dans le but de sauvegarder notamment des sites présentant une importance particulière en raison de leur intérêt archéologique, un mémorandum d'accord a été conclu entre le PNUE (Unité MED-CAP/OZC, CAR/ASP), l'UICN et l'Institut d'Archéologie de l'université de Londres concernant la préparation d'un catalogue des sites côtiers archéologiques de la Méditerranée. Les parties à l'accord sont convenues d'utiliser les cartes déjà rassemblées, les collections de rééditions, les documents de base, les épreuves photographiques et la liste d'experts qui ont été recueillis par l'Institut de Sciences Océanographiques d'Angleterre.

Ce catalogue servira d'instrument de travail et de recherche aux archéologues en Méditerranée et il aidera les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, par l'entremise du Centre ASP de Tunis, au titre de moyen de planification en matière de protection et de conservation de sites importants. Le catalogue sera établi par l'Institut de Londres en étroite coopération avec les instituts et organisations compétents de la région méditerranéenne.

(b) Préservation des sites historiques

36. En coopération avec l'UNESCO, le Centre de Marseille pour les 100 sites historiques a surveillé dans la région méditerranéenne 45 sites du Patrimoine mondial qui sont également inclus dans les 100 sites historiques, et il a présenté ses travaux à la réunion UNESCO qui s'est tenue à Carthage (Tunisie) en décembre 1991.
37. Les principales actions entreprises touchant le réseau des sites historiques ont consisté en l'élaboration de documents pour les sites, d'études de législation et de plans directeurs pour les villes, et de processus de réglementation et de gestion pour les sites. Sur les 115 sites historiques composant la liste du PAM, déjà 64 ont été visités.
- Environ 200 à 500 photos ont été prises sur chaque site en rapport avec les deux grands thèmes (dégradation de la pierre et archéologie sous-marine). Des fichiers techniques ont été établis avec les experts nationaux chargés des sites, en relation avec les monuments précis retenus comme exemples de problèmes spécifiquement locaux.
38. Deux stages de formation spécialisée ont été préparés pour des responsables de sites historiques et archéologiques (Albanie et Tunisie), et des stages de formation générale ont été organisés pour des architectes, des urbanistes et des restaurateurs de monuments (Algérie, Italie, Maroc, Tunisie et Yougoslavie).
39. Le Centre a distribué de la documentation et des publications relatives à des thèmes d'intérêt marin (monuments, gestion, architecture, cartographie), ainsi que des rapports sur des questions spécifiques (photogrammétrie, législation sous-marine).



40. Conformément à la décision de la Septième réunion ordinaire, les Parties contractantes ont été invitées à désigner des correspondants officiels du Centre de Marseille pour la préservation des 100 sites historiques.
41. Des contacts seront prochainement établis avec la Turquie en vue d'organiser en 1992 une réunion du Groupe de travail des experts sur les sites historiques. La délégation turque à la réunion du Caire s'est proposé d'héberger cette réunion.

II. Gestion écologiquement rationnelle des zones littorales de la Méditerranée

1. Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu)

42. Tout en poursuivant son exercice d'approche prospective globale de la Méditerranée, le Plan Bleu axe progressivement ses activités aux niveaux national et local/côtier de manière à tester l'applicabilité et l'utilité de cette approche pour les décideurs dans leurs tâches de planification. Il apparaît fondamental, à cet égard, d'oeuvrer en concertation étroite avec les équipes et gestionnaires locaux, ce qui implique une amélioration de la communication.
43. Au cours de la période considérée, les activités du PB ont été articulées autour des quatre grands sujets ci-après:

Amélioration de la base de données et actualisation des scénarios:

- Une réunion d'experts s'est tenue en vue de définir des indicateurs environnementaux appropriés, applicables au bassin et aux pays méditerranéens.
- Une étude de faisabilité d'un observatoire/base de données a été réalisée, ainsi que l'avaient demandé les Parties contractantes, et la coopération avec la CEE et la Banque mondiale a été examinée.
- Réunions d'experts pour l'actualisation des scénarios, portant principalement sur:
  - le tourisme: étude en cours par un consultant espagnol
  - la démographie: étude en cours par un consultant IMED (France)
  - Les hypothèses économiques: étude en cours, en coopération avec un ancien participant à l'exercice du Plan Bleu sur ce sujet.

Formation:

Plutôt faible, devrait faire l'objet d'une revalorisation cette année. Soulève des problèmes en ce qui concerne l'identification des utilisateurs et des stagiaires. Le transfert de connaissances aux fins de la prospective nécessite des efforts accrus de communication; il ne s'agit pas d'un problème purement technique.

Communication:

Fondamentale pour l'amélioration des activités.

Le rapport principal du Plan Bleu (Avenirs du bassin méditerranéen), déjà publié en français et en anglais, est dorénavant disponible en arabe et en espagnol.

En ce qui concerne les études thématiques ("fascicules"), quatre sont aujourd'hui disponibles. Elles concernent:



Pêche et aquaculture  
Forêts  
Ecosystèmes méditerranéens  
Industrie

Un nouveau fascicule est en préparation et sera disponible en avril 1992.

Activités complémentaires:

Activités en cours avec:

- La Banque mondiale : sur la gestion des écosystèmes côtiers.
- La CEE : sur l'impact du développement de la Méditerranée Sud et Est sur les pays européens.
- La CEE : une étude sur "L'évaluation de la désertification de l'arrière-pays et des montagnes".
- Les autorités françaises par l'entremise de DATAR: coopération dans le cadre d'une étude prospective comprenant: base de données et indicateurs, démographie-emploi et énergie.

Questions administratives:

- M. Arab Hobullah (Liban) a été nommé économiste-planificateur par le Centre PB, avec effet à compter du 1er septembre 1991.

2. Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires-PAP)

44. En dépit de la situation actuelle dans le pays hôte, l'exécution du programme s'est déroulée conformément au plan de travail. Le problème principal a consisté en l'approbation tardive du document de projet (revis.5) et le fait que cette révision n'a pas englobé le montant total du budget PAP approuvé par les Parties contractantes. En conséquence, les deux stages de formation (l'un portant sur le traitement des déchets liquides et l'autre sur les applications des sources d'énergie renouvelables) ont dû être reportés au début 1992.
45. En ce qui concerne le statut et le fonctionnement du Centre de Split au cours de la période considérée et malgré la situation politique critique régnant dans le pays hôte, le Centre du PAP a été en mesure de fonctionner sans heurts et d'exécuter les diverses activités qui lui étaient assignées; il faut l'attribuer en grande part au dynamisme et à l'habileté de son directeur et de ses collègues. En outre, le pays hôte a fourni au directeur du Centre l'assurance qu'il continuerait à appuyer ses activités. Cette question sera examinée par le Bureau au titre du point 3 de l'ordre du jour.
46. Dans le cadre du plan de travail se rapportant aux diverses actions prioritaires, les activités ci-après ont été menées à bonne fin:
  - Planification intégrée et gestion des zones littorales: préparation d'un document, application des instruments et techniques économiques à la gestion des zones littorales; préparation d'un questionnaire sur les dispositions institutionnelles en vue de la gestion des zones littorales dans les Etats côtiers méditerranéens;



- Evaluation d'impact sur l'environnement: un cours de formation national s'est tenu à Ankara (40 participants); une présentation de la méthode PNUE/PAM/PAP d'EIE a été effectuée lors du stage de formation à l'EIE de la Banque mondiale qui s'est déroulé au Maroc; une EIE pilote pour un émissaire sous-marin (baie de Kastela) a été achevée, et la réalisation d'EIE pilotes pour un système d'épuration des eaux usées (Rhodes) et pour des complexes touristiques (Syrie, Turquie) a démarré; deux missions d'experts (Rhodes, Syrie) ont été effectuées; la version finale de l'EIE concernant une marina (Maroc) a été achevée et adressée au CAP/OZC pour être revue et publiée dans la Série des études sur les mers régionales;
- Gestion des ressources en eau: un stage de formation sur la base de données pour la gestion des ressources en eau (20 participants provenant de 8 pays) s'est tenu à Malte; une étude de cas sur la préservation des ressources en eau (Israël) a été achevée, imprimée et diffusée; une réunion d'experts sur le projet de conservation des ressources en eau pour Malte s'est tenue à La Valette; une première version du document de projet a été établie pour être présentée aux autorités nationales;
- Erosion des sols: l'exécution du projet pilote en cours sur la cartographie (Espagne, Tunisie, Turquie) a eu lieu, de même que deux missions de consultation (FAO-ICONA-PAP) en Tunisie et en Turquie; un cours de formation sur la méthodologie de la surveillance des processus d'érosion s'est déroulé en Espagne; deux réunions interorganisations (FAO-ICONA-PAP) sur des questions méthodologiques se sont tenues, l'une en Espagne et l'autre en Italie (FAO);
- Tourisme: une étude sur le terrain relative à l'évaluation de la capacité d'accueil pour le développement touristiques (île de Vis) a été achevée et distribuée; une étude pilote sur le même sujet concernant une zone touristique de Rhodes a démarré, et une mission d'experts a été effectuée à Rhodes;
- Etablissements historiques: deux études de cas devant être présentées à la réunion des experts arabes (Tripoli, avril 1992) ont été achevées;
- Gestion des déchets solides et liquides: la version française du code de pratique pour la gestion des déchets liquides a été imprimée et diffusée; la version anglaise du code de pratique pour la gestion des déchets solides a été imprimée et diffusée.

### 3. Programme d'aménagement côtier (PAC)

47. Afin de vérifier concrètement l'orientation sur la planification et la gestion intégrées écologiquement rationnelles des ressources dans les zones côtières de la Méditerranée, le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) a institué une nouvelle forme d'activité spécifiquement axée sur certaines zones et fondée sur les connaissances et les enseignements acquis dans le cadre de toutes les composantes du PAM. La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes a décidé de mettre en oeuvre quatre programmes d'aménagement côtier au cours de l'exercice biennal 1990-1991: baie d'Izmir-Turquie, baie de Kastela-Yougoslavie, région littorale de Syrie et île de Rhodes-Grèce.

Ces programmes ont été développés à partir des projets pilotes par pays du Programme d'actions prioritaires qui avaient été lancés lors de l'exercice biennal 1988-1989 comme forme nouvelle de collaboration entre toutes les composantes du PAM et les institutions nationales et locales.

48. En 1990, le PAM et les gouvernements correspondants ont signé des accords pour l'exécution des PAC (en Syrie et en Turquie en juin, en Grèce en novembre, et en Yougoslavie en



décembre). Ces accords définissaient les objectifs, les plans de travail pour chaque activité, les obligations de chaque partie signataire, et les dispositions financières pour l'exécution de chaque PAC.

49. Sur la base d'une liste préliminaire d'activités établie par le PAP, les parties signataires ont défini une liste spécifique d'activités pour chaque PAC. L'objectif général de chaque PAC consistait en l'instauration et la promotion du processus de planification et de gestion intégrées écologiquement rationnelles des ressources côtières. La réalisation de cet objectif devait être menée dans le cadre d'un certain nombre d'activités diverses (Syrie 10, Turquie 11, Grèce 14, et Yougoslavie 12). Ces activités entrent dans quatre groupes:

- application des instruments juridiques
- analyse des ressources naturelles
- analyse des ressources artificielles
- planification et gestion

50. Dans le cadre du plan de travail pour la réalisation des activités du PAM relatives aux quatre PAC en cours, les activités ci-après ont été achevées au cours de la période considérée:

- Littoral syrien: une étude sur la gestion intégrée des ressources côtières a été achevée et doit être présentée aux autorités syrienne en février; l'application du SIG sur PC ARC INFO a été achevée, et la réalisation de l'EIE est en cours.
- La première réunion de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques sur le littoral syrien s'est tenue à Damas (23-24 novembre 1991). Les objectifs, hypothèses, données à obtenir, plan de travail et calendrier d'exécution de l'étude ont été convenus.
- Baie de Kastela: deux documents sur la gestion des ressources en eau ont été achevés ainsi que l'utilisation du SIG sur PC ARC INFO en ce qui concerne l'adaptation des sols. Le scénario développement/environnement a été achevé et évalué conjointement (PB et PAP).
- Baie d'Izmir: l'étude de planification intégrée en est à son stade d'exécution. La formation au SIG sur PC ARC INFO a été menée à bonne fin; des retards se sont produits dans deux activités par suite du manque de fonds nationaux et locaux.
- Une mission sur la préparation de l'étude de planification intégrée et trois missions sur le SIG ont été entreprises.
- Ile de Rhodes: l'étude de planification intégrée en est à son stade d'exécution.

La formation au SIG sur PC ARC INFO et son application ont été achevées. Les activités concernant l'étude de gestion des déchets liquides et celle de gestion des déchets solides sont en cours de préparation.

Le programme de surveillance continue de la pollution dans la région côtière de Rhodes est en voie d'achèvement. Un plan de travail a été mis au point lors d'une réunion dans les bureaux de l'Unité MED (24 janvier 1991) et assorti d'un certain nombre de dates limites.

- La première phase du scénario environnement/développement pour Rhodes a été achevée.



- Une étude est en préparation sur les implications des changements climatiques pour l'île de Rhodes. Le projet de l'étude a été examiné. Une version finale doit être achevée d'ici la fin février 1992; elle sera présentée à l'Equipe de travail en avril 1992 et aux autorités nationales et locales en mai 1992.
- Une réunion avec des représentants de la Banque européenne s'est tenue à Athènes le 24 janvier 1992 afin d'examiner les moyens et modalités de virement des crédits alloués par la Banque au projet.

51. Lorsqu'on évalue la mise en oeuvre, au cours de la biennale 1990-1991, des quatre programmes en cours, il convient de tenir compte de ce que les accords ont été signés à la fin 1990 et que, de ce fait, la majeure partie du programme a été exécutée dans le courant 1991.

Comme le prévoyaient les conditions organisationnelles et institutionnelles, le travail essentiel relatif aux quatre projets en cours a été centré sur la planification et la gestion intégrées, sur l'étude des sources telluriques, sur la surveillance de la pollution côtière et sur les implications des changements climatiques, et ce sont dans ces domaines que les progrès les plus importants ont été réalisés, ce qui permettra à ces activités d'être achevées lors du premier semestre 1992.

Une bonne partie des activités liées aux techniques de planification et de gestion de l'environnement (SIG, EIE, analyse de la capacité d'accueil et scénarios développement/environnement) a été achevée. Il est donc plausible d'escompter que ces activités seront menées à terme dans le premier semestre 1992.

Le gros problème que se pose à maintes reprises est celui de l'allocation en temps voulu des fonds. En outre, d'autres fonds attendus (BEI, contreparties) pour certaines activités n'ont pas été dégagés, ce qui a empêché le démarrage de celles-ci au cours de l'exercice 1990-1991.

52. S'agissant des nouveau PAC, la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991) a approuvé deux programmes d'aménagement côtier supplémentaires (Fuka-Egypte et Sfax-Tunisie), et elle a demandé au Secrétariat d'amorcer la préparation de trois nouveaux PAC (Albanie, Algérie et Maroc).

Des missions auront lieu sur les sites des deux PAC récemment approuvés (Fuka et Sfax) en vue d'avoir avec les autorités concernées une consultation sur l'élaboration de programmes détaillés pour chacun de ces deux sites.

Quant aux trois autres programmes (Albanie, Algérie et Maroc), des missions techniques coordonnées auxquelles participeront toutes les composantes du PAM se rendront sur place afin de recueillir les données nécessaires et de convenir avec les autorités des zones à retenir pour les nouveaux PAC.

### III. Questions juridiques

#### (a) Protocole offshore

53. La troisième réunion du Groupe de travail d'experts chargé d'établir le projet de protocole relatif à la prévention de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole offshore) s'est tenue au Caire peu de temps avant la Septième réunion ordinaire (Le Caire, 4-5 octobre 1991). La réunion a examiné les questions en suspens du projet de Protocole. De



nombreuses suggestions ont été avancées en vue de clarifier le projet de texte et un certain nombre des modifications proposées concernant des articles précis sujets à controverse ont été mises entre parenthèses et, dans certains cas, des textes de rechange ont été présentés pour négociation finale à un stade ultérieur (UNEP(OCA)/MED WG.30/4).

54. Lors de l'examen de cette question, la réunion des Parties contractantes au Caire est convenue d'autoriser le Bureau à décider s'il fallait organiser une autre réunion d'experts ou recommander la convocation de la Conférence de plénipotentiaires en temps voulu, en consultation étroite avec les Parties contractantes.
55. Le Bureau sera saisi, dans un document distinct (UNEP/BUR/40/4), de propositions concrètes du Secrétariat sur ce sujet.

(b) Déchets dangereux

56. La Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991) a autorisé le Secrétariat à convoquer en 1992 une réunion du Groupe de travail d'experts techniques chargé d'établir le projet de protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination. Le Secrétariat a été invité à s'efforcer d'obtenir un concours financier extérieur pour cette réunion. Au cas où ce concours ne pourrait être trouvé, le Bureau devrait essayer de couvrir ces dépenses sur le budget 1992.
57. Le Secrétariat est en contact avec le Secrétariat de la Convention de Bâle en vue de sélectionner un consultant chargé d'établir un document d'évaluation sur cette question qui sera présenté à la réunion d'experts. En outre, le Secrétariat maintient divers contacts afin de garantir un concours financier extérieur total ou partiel pour la tenue de la réunion d'experts.
58. Le Bureau sera saisi, au titre du point 4 de l'ordre du jour, d'une proposition concrète du Secrétariat sur ce sujet.

(c) Compilation de la législation environnementale se rapportant au PAM

59. Cette activité contribuera à développer les volets juridique et politique du Plan d'action pour la Méditerranée. Elle est destinée à promouvoir la gestion de toutes les questions juridiques aux niveaux national et international, et elle aidera à accroître la qualité du rendement de la Convention de Barcelone. Plus concrètement, elle contribuera à:
  - a. aider l'Unité de coordination à promouvoir la mise en oeuvre du Plan d'action grâce à la compilation de tous les instruments juridiques se référant aux mesures actuelles, nationales et internationales, ainsi qu'aux structures institutionnelles respectives des Parties contractantes dans le cadre de la Convention de Barcelone;
  - b. renforcer le rôle de l'Unité de coordination et créer les conditions d'une intégration plus poussée et d'une coopération efficace parmi les Parties contractantes;
  - c. entreprendre d'axer l'oeuvre du PAM sur la préparation et l'élaboration d'instruments internationaux indispensables à l'efficacité des objectifs énoncés dans la Convention de Barcelone, sur l'orientation des Parties contractantes touchant les sujets de préoccupation internationale, et sur la promotion de l'harmonisation de leurs Droits nationaux;
  - d. donner une impulsion nouvelle à l'application du niveau de coopération technique déjà obtenu entre les Parties contractantes, grâce à la prise en considération, sur une base tant individuelle que collective, de toutes les questions juridiques et politiques marquantes qui retiennent considérablement sur la coopération des participants.



60. Jusqu'à ce jour, la compilation de la législation environnementale a été entreprise en Grèce, en Egypte, en Israël, à Malte et en Yougoslavie. On se propose d'entreprendre cette année deux compilation supplémentaires, en Tunisie et en Turquie.

(d) Création de la Cour internationale pour la protection de l'environnement de la Méditerranée

61. La Cour internationale pour la protection de l'environnement de la mer Méditerranée a été créée le 8 décembre 1991 par divers experts provenant de plusieurs pays méditerranéens, notamment des juristes, à l'issue d'une réunion de deux jours qui s'est tenue à Rome, Italie. La Cour rendra des arrêts de valeur morale pour la protection de la mer Méditerranée. L'Association internationale des Lions Clubs a parrainé l'initiative.

Lors de la réunion, les statuts de la Cour ont été approuvés et le Bureau a été élu. Le président honoraire en est le professeur Pino Grimaldi, le président M. Mario Guttieres, le vice-président M. Vito Scalia et la secrétaire générale Mme Mary Ellen Sikabonyi. Le Comité exécutif de sept membres se compose des membres du Bureau de la Cour et d'experts de Grèce, de Yougoslavie, de Turquie et d'Egypte.

62. Il est envisagé que la Cour fournira un instrument qui manquait jusqu'alors pour appuyer les efforts déployés au plan international en vue de la protection de l'environnement de la mer Méditerranée, de la santé et du bien-être de ses populations. La Cour examinera les cas dont elle sera saisie par des particuliers, des organisations et des Etats, et elle rendra ses arrêts sous forme de jugements, sentences arbitrales et déclarations.

63. La Cour est une organisation non gouvernementale, indépendante, à but non lucratif, dont le siège est à Rome, Italie. En avril de cette année, la Cour tiendra sa première assemblée plénière, ouverte au public, au cours de laquelle sera présentée une déclaration d'intentions et qui donnera lieu à l'annonce des premiers cas de préjudice environnemental que la Cour aura à examiner.

(e) Autres questions juridiques

64. Aucun développement concernant la ratification de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs ne s'est produit au cours de la période considérée. La position des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs figure à l'annexe II du présent rapport.

65. Seuls le Liban et la Syrie n'ont pas encore ratifié les Protocoles tellurique et ASP. Ils ont été instamment invités à le faire le plus tôt possible.

66. Conformément à la décision de la réunion des Parties contractantes au Caire, le Secrétariat a adressé des lettres aux Parties qui n'ont pas encore ratifié la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, et le Protocole y relatif, 1978 (MARPOL 73/78) pour les inviter à le faire le plus tôt possible. Seuls l'Albanie, la Libye, Monaco et le Maroc n'ont pas ratifié la Convention.

67. Conformément à l'article 20 de la Convention de Barcelone, toutes les Parties contractantes devraient soumettre un rapport annuel récapitulatif sur les mesures adoptées pour appliquer la Convention et ses Protocoles. Les Parties contractantes n'ont pas toutes été aussi assidues qu'il aurait été souhaitable pour rendre compte de leur application de la Convention et des Protocoles y relatifs. L'importance des données contenues dans des rapports de cette nature



ne saurait être surestimée. Elles constituent la base d'une évaluation de la situation de l'environnement et permettent de s'assurer que les activités du PAM en Méditerranée sont appropriées et efficaces. En conséquence, des lettres de rappel ont été adressées à toutes les Parties contractantes pour les engager vivement à envoyer leur rapport récapitulatif annuel avant le 30 juin 1992. La prochaine réunion du Bureau sera informée de tout développement intervenu à cet égard.

IV. Questions administratives et financières

(a) Questions administratives

68. M. Salvino Busuttil (Malte) a été nommé Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée par le Directeur du PNUE, avec effet à compter du 1er novembre 1991.
69. En ce qui concerne les locaux de l'Unité de coordination à Athènes, le Secrétariat est toujours en discussion avec les autorités grecques compétentes à propos d'une nouvelle installation dans le cas où le bail des locaux actuels ne serait pas renouvelé.

(b) Questions financières

70. Le rapport de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991) a été adressé à toutes les Parties contractantes le 18 octobre 1991, en soulignant les principales décisions prises par la réunion, en particulier les contributions approuvées au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (FAS) pour l'exercice biennal 1992-1993.

En outre, comme l'avait promis le Secrétariat lors de la réunion du Caire, des lettres ont, en novembre 1991 et en janvier 1992, été adressées du siège du PNUE à toutes les Parties contractantes pour les inviter instamment à virer leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale jusqu'en avril 1992 au plus tard.

71. A la suite de la visite effectuée à Paris par le Coordonnateur, les autorités françaises ont promis de virer en janvier 1992 la contribution française au FAS.

Le Secrétariat a été informé que le Parlement italien avait autorisé le versement des contributions italiennes depuis longtemps échues pour 1990-1991. Il est prévu que les fonds seront reçus prochainement.

72. Le Coordonnateur se propose d'intensifier ses efforts auprès d'autres Parties contractantes en vue d'obtenir le versement en temps voulu de leurs contributions au FAS.

73. La position, au 31 décembre 1991, des contributions au FAS figure à l'annexe III du présent rapport.



Callendar of Meetings to be organized during 1992  
in the Framework of the Mediterranean Action Plan

as at 1 February 1992

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
<hr/>				
1992				
Training Course on Database for Water Resources Management	6-10 Jan. Malta	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic*	to be issued by PAP/RAC
Meeting of RACs' Directors and MEDU	14-16 Jan. Athens	UNEP-MEDU	S. Busuttil I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.40/2
Consultation with representatives of IOC/UNESCO, Council of Europe/EURO-Med. Centre for Marine Contamination Hazards	16-17 Jan. Athens	UNEP-MEDU	S. Busuttil	Note for the file
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 40)	25-26 Feb. Cairo	UNEP-MEDU	S. Busuttil* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Consultation on pilot monitoring project on anionic detergent	27-29 Feb. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO
First meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Cres/Losinj islands	February Venice (tentative)	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU



Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Syrian coast	March Damascus	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
Consultation meeting on guidelines on data quality assurance	Mar/Apr. Monaco	IAEA (UNEP-MEDU)	L. Mee	to be issued by IAEA
Training course at MEDU	April Athens	UNEP-MEDU	I. Dharat	to be issued by MEDU
Meeting of Arab Experts on Methodology of rehabilitation of historic settlements	26-29 Apr. Tripoli	PAP/RAC LIBYA (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic* I. Dharat*	to be issued by PAP/RAC
Fourth Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the island of Rhodes	April Rhodes (tentative)	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
Consultation meeting on land-based sources of pollution	April Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	to be issued by MEDU
Meeting of MED POL Co-ordinators	6-9 May Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU



Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Malta	May Msida(Malta)	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
Meeting of PAP Focal Points	June Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic I. Dharat*	to be issued by PAP/RAC
Training course on chemical pollution preparedness and response	May/June Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos	to be issued REMPEC
Training workshop on the technics for monitoring	14-26 Sept. Nice	FAO/IOC (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Meeting of SPA Focal Points	September Athens	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied* I. Dharat	to be issued by SPA/RAC
Working Group of technical experts on the draft protocol of hazardous wastes	Sept/Oct Athens (tentative)	UNEP-MEDU	S. Busuttil I. Dharat	to be issued by MEDU
Training and Inter- calibration exercise on determination of microbiological pollution	Sept/Oct. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO



Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 41)	Sept/Oct	UNEP-MEDU	S. Busuttil I. Dharat	to be issued by MEDU
Meeting of Blue Plan Focal Points	Sept/Oct. Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	M. Batisse M. Glass I. Dharat*	to be issued by BP/RAC
Meeting of REMPEC Focal Points	October Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos I. Dharat*	to be issued by REMPEC
Meeting on Offshore Protocol	Oct/Nov. Athens	UNEP/MEDU	S. Busuttil I. Dharat	to be issued by MEDU
Consultation meeting on determination of pathogenic micro-organisms in coastal marine waters	Oct/Nov. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO
Consultation meeting on the evaluation of monitoring programmes	November Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU
Consultation Meeting on MEDPOL data processing programme and guidance for future work	November Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic A. Aksel	to be issued by MEDU



Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Training workshop in prospective and systemic analysis	Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	M. Glass I. Dharat	to be issued by BP/RAC
Working Group of Experts on Historic Sites	Turkey (tentative)	ATELIER DU PATRIMOINE OF MARSEILLE UNEP-MEDU TURKEY	D. Drocourt* I. Dharat*	to be issued by Atelier du Patrimoine of Marseille
Workshop to assess the results of GIS application in Mediterranean countries	Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	to be issued by PAP/RAC
Training course on application of EIA	Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	to be issued by PAP/RAC
Workshop on the application of the methodology of the rehabilitation process of Mediterranean historic sites	Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic I. Dharat*	to be issued by PAP/RAC



Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
---------	----------------	-----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------	------------------

Training course on solid waste management for small and medium-size Mediterranean towns (in french)	Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	to be issued by PAP/RAC
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	------------------------	--------------	----------------------------

DIR\MEETINGS\WORK9219



**ANNEX II**  
**STATUS OF SIGNATURES AND RATIFICATIONS OF THE CONVENTION FOR THE PROTECTION OF THE**  
**MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION AND ITS RELATED PROTOCOLS**  
 Status as at 31 December 1991

<u>Convention(1)</u>		<u>Dumping(2)</u>		<u>Emergency(3)</u>		<u>Land-Based Sources(4)</u>		<u>Specially Protected Areas(5)</u>	
Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	--	30 May 90/AC	--	30 May 90/AC	--	30 May 90/AC	--	30 May 90/AC	--
Algeria	--	16 Feb 81/AC	--	16 Mar 81/AC	--	16 Mar 81/AC	--	2 May 83/AC	--
Cyprus	16 Feb 76	19 Nov 79	16 Feb 76	19 Nov 79	16 Feb 76	19 Nov 79	17 May 80	28 Jun 83/AC	--
Egypt	16 Feb 76	24 Aug 78/AP	16 Feb 76	24 Aug 78/AP	16 Feb 76	24 Aug 78/AP	--	18 May 83/AC	16 Feb 83
France	16 Feb 76	11 Mar 78/AP-R	16 Feb 76	11 Mar 78/AP-R	16 Feb 76	11 Mar 78/AP-R	17 May 80	13 Jul 82/AP-R	3 Apr 82
Greece	16 Feb 76	3 Jan 79	11 Feb 77	3 Jan 79	16 Feb 76	3 Jan 79	17 May 80	26 Jan 87	3 Apr 82
Israel	16 Feb 76	3 Mar 78	16 Feb 76	1 Mar 84	16 Feb 76	3 Mar 78	17 May 80	21 Feb 91	3 Apr 82
Italy	16 Feb 76	3 Feb 79	16 Feb 76	3 Feb 79	16 Feb 76	3 Feb 79	17 May 80	4 Jul 85	3 Apr 82
Lebanon	16 Feb 76	8 Nov 77/AC	16 Feb 76	8 Nov 77/AC	16 Feb 76	8 Nov 77/AC	17 May 80	--	--
Libya	31 Jan 77	31 Jan 79	31 Jan 77	31 Jan 79	31 Jan 77	31 Jan 79	17 May 80	6 Jun 89/AP	--
Malta	16 Feb 76	30 Dec 77	16 Feb 76	30 Dec 77	16 Feb 76	30 Dec 77	17 May 80	2 Mar 89	3 Apr 82
Monaco	16 Feb 76	20 Sep 77	16 Feb 76	20 Sep 77	16 Feb 76	20 Sep 77	17 May 80	12 Jan 83	3 Apr 82
Morocco	16 Feb 76	15 Jan 80	16 Feb 76	15 Jan 80	16 Feb 76	15 Jan 80	17 May 80	9 Feb 87	2 Apr 83
Spain	16 Feb 76	17 Dec 76	16 Feb 76	17 Dec 76	16 Feb 76	17 Dec 76	17 May 80	6 Jun 84	3 Apr 82
Syria	--	26 Dec 78/AC-R	--	26 Dec 78/AC	--	26 Dec 78/AC	--	--	--
Tunisia	25 May 76	30 Jul 77	25 May 76	30 Jul 77	25 May 76	30 Jul 77	17 May 80	29 Oct 81	3 Apr 82
Turkey	16 Feb 76	6 Apr 81	16 Feb 76	6 Apr 81	16 Feb 76	6 Apr 81	--	21 Feb 83/AC	--
Yugoslavia	15 Sep 76	13 Jan 78	15 Sep 76	13 Jan 78	15 Sep 76	13 Jan 78	--	16 Apr 90	30 Mar 83
EEC	13 Sep 76	16 Mar 78/AP	13 Sep 76	16 Mar 78/AP	13 Sep 76	12 Aug 81/AP	17 May 80	7 Oct 83/AP	30 Mar 83

- 1- Convention for the protection of the Mediterranean sea against pollution      Adopted (Barcelona): 16 February 1976      Entry into force: 12 February 1978
- 2- The Protocol for the prevention of pollution of the Mediterranean Sea by dumping from ships and aircraft  
     Adopted (Barcelona):                      16 February 1976  
     Entry into force:                          12 February 1978
- 3- The Protocol concerning co-operation in combating pollution of the Mediterranean Sea by oil and other harmful substances in cases of emergency  
     Adopted (Barcelona):                      16 February 1976  
     Entry into force:                          12 February 1978
- 4- The Protocol for the protection of the Mediterranean Sea against pollution from land-based sources  
     Adopted (Athens):                          17 May 1980  
     Entry into force:                          17 June 1983
- 5- The Protocol concerning Mediterranean Specially Protected Areas                      Adopted (Geneva): 3 April 1982                      Entry into force: 23 March 1986

Accession - AC      Approval - AP      Reservation - R



# ANNEX III

for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution  
Status of Contributions as at 31 December 1991  
(in United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1990	Adjustments for prior years	Pledges for 1991	Pledges for 1992	Collections during 1991 for prior years	Collections in 1991 for 1991 & future years	Unpaid pledges for 1991 and prior years	Unpaid pledges for 1992
Albania	-	-	2,459	2,595	-	2,459.00	-	2,695
Algeria	50,963.02	-	36,872	40,425	50,963.02	36,872.00	-	40,425
Cyprus	-	-	4,917	5,390	-	4,917.00	-	5,390
Egypt	16,389.00	-	17,208	18,865	16,389.00	17,208.00	-	18,865
France	-	-	1,330,140	1,461,845	-	-	1,330,140.00	1,461,845
Greece	-	-	98,322	108,185	-	98,322.00	-	108,185
Israel	-	-	51,621	56,595	-	51,621.00	-	56,595
Italy	979,081.00	-	1,053,612	1,158,080	-	-	2,032,693.00	1,158,080
Lebanon	26,695.29	(26,695.29)	2,459	2,695	-	-	2,459.00	2,695
Libyan Arab Janahiriya	174,559.80	-	68,826	75,845	61,947.80	-	181,438.00	75,845
Malta	-	-	2,459	2,695	-	2,447.00	12.00	2,695
Monaco	10.00	-	2,459	2,695	10.00	2,449.00	10.00	2,695
Morocco	-	-	9,833	10,780	-	9,833.00	-	10,780
Spain	-	-	525,057	577,115	-	525,057.00	-	577,115
Syrian Arab Republic	13,127.31	-	9,833	10,780	9,365.00	-	13,595.31	10,780
Tunisia	7,116.65	-	7,376	8,085	7,116.65	7,376.00	-	8,085
Turkey	-	-	78,662	86,625	-	78,662.00	-	86,625
Yugoslavia	108,190.40	-	113,075	124,355	-	-	221,265.40	114,355
European Economic Community pledge	-	-	87,507	96,250	-	87,507.00	-	96,250
<b>Total</b>	<b>1,376,132.47</b>	<b>(26,695.29)</b>	<b>3,502,697</b>	<b>3,850,000</b>	<b>145,791.47</b>	<b>924,730.00</b>	<b>3,781,612.71</b>	<b>3,850,000</b>
EEC Voluntary contribution	-	-	582,541	-	-	582,541.00	-	-
<b>Total</b>	<b>1,376,132.47</b>	<b>(26,695.29)</b>	<b>4,085,238</b>	<b>3,850,000</b>	<b>145,791.47</b>	<b>1,507,271.00</b>	<b>3,781,612.71</b>	<b>3,850,000</b>

Total collections during 1991 as at 31 December 1991 US \$1,653,062.47